



Conseil d'administration

349^e session, Genève, 30 octobre-9 novembre 2023

Section de l'élaboration des politiques

POL

Segment de la coopération pour le développement

Date: 29 octobre 2023

Original: anglais

Quatrième question à l'ordre du jour

Programme renforcé de coopération pour le développement en faveur des territoires arabes occupés

Addendum

1. L'attaque sans précédent perpétrée par le Hamas contre Israël le 7 octobre 2023 et les hostilités résultant de la riposte israélienne, notamment des opérations menées par l'armée israélienne à Gaza, ont fait des milliers de victimes des deux côtés et entraîné le déplacement de plus d'un million de Palestiniens à l'intérieur de la bande de Gaza. Le conflit en cours va avoir d'immenses répercussions sur l'économie et le marché du travail palestiniens, des centaines de milliers d'emplois étant voués à être détruits. Le Bureau central palestinien de statistique estime que pour la seule ville de Gaza le bouleversement de l'activité économique et la destruction des capacités productives vont provoquer une perte de production équivalant à 16 millions de dollars des États-Unis par jour.
2. Le conflit est en train de provoquer une profonde crise humanitaire à Gaza, avec de très lourdes conséquences pour le marché du travail, les perspectives d'emploi et les moyens de subsistance non seulement à Gaza, mais aussi en Cisjordanie. Des quartiers entiers de Gaza ont été détruits, l'infrastructure est très largement endommagée, les entreprises sont fermées, un déplacement massif de la population est en cours à l'intérieur de la bande de Gaza et la pénurie d'eau, de nourriture et de carburant compromet sévèrement l'activité économique.
3. À Gaza, les pertes d'emplois semblent concerner essentiellement le secteur privé et l'emploi salarié, soit plus de 60 pour cent de l'emploi total. Dans le secteur public à Gaza, ou du moins dans la partie de ce secteur relevant de l'Autorité palestinienne, l'emploi se maintient, tandis que les travailleurs indépendants et les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise

familiale, soit environ 15 pour cent de l'emploi à Gaza, sont susceptibles de poursuivre une certaine forme d'activité pour survivre. Il est probable que les destructions d'emplois directement dues à la situation à Gaza dépassent les 150 000.

4. Outre ces pertes d'emplois à Gaza, les Palestiniens qui travaillaient en Israël avant le conflit sont eux aussi touchés de plein fouet. Parmi eux, environ 20 000 viennent de Gaza et plus de 160 000 de Cisjordanie. La majorité de ces travailleurs risquent de se retrouver sans emploi, ne serait-ce que provisoirement. Alors que certains éléments isolés semblent indiquer qu'une partie de ces travailleurs palestiniens continue de travailler en Israël, les chiffres ne sont pas confirmés et restent négligeables par rapport au nombre total de travailleurs.
5. Pour ce qui est de la Cisjordanie, les données disponibles concernant l'impact du conflit sur l'activité économique sont limitées, mais les restrictions appliquées à la circulation des personnes et des biens auront nécessairement des répercussions sur les chaînes d'approvisionnement, les capacités productives et l'accès des travailleurs à leur lieu de travail. Les quelque 67 000 Cisjordaniens qui travaillent dans des gouvernorats situés en dehors de leur lieu de résidence ont les plus grandes difficultés à se rendre sur leur lieu de travail et risquent fort par conséquent de perdre leur emploi. Il est également probable que leurs conditions de travail se détériorent – baisse des salaires et allongement du temps de trajet en raison des heures d'attente aux postes de contrôle. La multiplication des postes de contrôle en Cisjordanie entrave de plus en plus la circulation des personnes et des biens, ce qui se répercute ensuite sur les capacités productives et l'économie dans son ensemble.
6. Dans ce contexte, le Bureau a pris des mesures d'urgence pour faire face à la crise et venir en aide aux travailleurs et aux entreprises. Trois groupes distincts de bénéficiaires prioritaires ont été mis en évidence: i) **les travailleurs gazaouis qui travaillaient en Israël au moment où la guerre a été déclarée et qui ont été chassés de leur emploi.** Ne pouvant retourner à Gaza, ils ont cherché refuge en Cisjordanie, où ils n'ont souvent aucun accès au logement ni à des moyens de subsistance élémentaires. Selon les estimations du ministère palestinien du Travail, plus de 5 000 travailleurs gazaouis se trouvent déjà dans cette situation; ii) **les travailleurs et les employeurs cisjordaniens, ainsi que les membres de leur famille, qui ont perdu leur emploi et leurs sources de revenu.** Si certains travailleurs travaillaient en Israël et dans les colonies, d'autres travailleurs et entreprises subissent les effets de la fermeture des points de passage et des restrictions appliquées à la circulation et à l'accès des personnes et des biens en Cisjordanie; et iii) **les travailleurs et les employeurs gazaouis, ainsi que les membres de leur famille, qui ont perdu leur emploi, leur soutien de famille ou leur entreprise par suite des hostilités et des destructions en cours.** Une fois que l'aide humanitaire aura été déployée, l'étape suivante sera d'apporter un appui décisif au relèvement de l'emploi et des entreprises, et de fournir une assistance sociale.
7. Sur cette base, l'OIT a élaboré un programme d'intervention en trois phases: une phase de **secours**, qui consistera à apporter aux travailleurs une aide immédiate sous la forme notamment d'abris et de mesures d'urgence d'aide au revenu; une phase d'**examen**, qui sera axée sur la collecte de données et l'analyse de l'impact de la crise afin de faciliter l'établissement des priorités et de définir plus précisément les interventions à mener; et une phase de **relance**, qui mettra l'accent sur la création d'emplois et mettra à cette fin sur des travaux d'infrastructure à forte intensité de main-d'œuvre et sur d'autres moyens tels que des mesures de protection sociale et de relèvement de l'emploi et des entreprises.
8. Au titre de la phase de secours, le Bureau a débloqué une aide financière d'urgence en faveur de la Fédération générale des syndicats de Palestine afin que celle-ci collabore avec le ministère palestinien du Travail à la fourniture d'une aide immédiate aux travailleurs de Gaza qui ont

perdu leur emploi et sont bloqués en Cisjordanie. Second volet de cette phase, un programme d'aide immédiate au revenu sera mis en œuvre au profit de ces travailleurs, dans le cadre de l'appui aux moyens de subsistance coordonné par le ministère du Travail.

9. Dans le prolongement de ces activités de secours, l'OIT collabore avec le Bureau central palestinien de statistique en vue de lancer des enquêtes qualitatives et quantitatives pour évaluer les incidences du conflit sur les travailleurs et les employeurs. Un observatoire ad hoc du marché du travail est en cours de création; il sera chargé de produire des rapports mensuels de suivi de la situation du marché du travail et des indicateurs de bien-être à mesure que le contexte évoluera.
10. S'appuyant sur le projet financé par le compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) qui est actuellement mené à Gaza pour développer la capacité des petits entrepreneurs de participer à des travaux d'infrastructure à forte intensité d'emploi, l'OIT a entamé des discussions avec différents organismes des Nations Unies afin de préparer le redressement à Gaza. S'il est pour l'heure impossible de définir le calendrier, l'ampleur et les contours de ce redressement, le Bureau prévoit de mettre l'accent sur des travaux de réhabilitation des infrastructures à forte intensité d'emploi afin de favoriser des investissements qui créent davantage d'emplois et de faire en sorte que ceux-ci soient conformes aux principes du travail décent.
11. Le Bureau a procédé à des réaffectations de ressources pour lancer au plus vite les activités de secours. Il travaille par ailleurs avec les donateurs en vue de réfléchir à la réorientation possible des programmes et d'obtenir une aide financière urgente à l'appui du programme d'intervention de l'OIT à mesure que celui-ci prendra forme.